



RAPPORT DE **TRANSPARENCE**

DECEMBRE 2023





SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DU CABINET

GESTION DES RISQUES

ACTIVITÉ

RESSOURCES HUMAINES

INTRODUCTION

Ce rapport de transparence est établi en application des dispositions de la directive européenne relative au contrôle légal des comptes et de l'article R. 823-21 du Code de commerce.

Cet article précise notamment que les commissaires aux comptes, désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne, publient sur leur site Internet dans les quatre mois de la clôture de l'exercice un rapport de transparence.

Le cabinet ACCIOR publie son rapport annuel de transparence au 31 décembre 2023 afin de présenter l'ensemble des informations requises par la réglementation, ainsi que les valeurs et procédures du cabinet.

En tant que tiers de confiance, ces valeurs sont pour nous un gage de qualité vis-à-vis de nos clients et sont mises en œuvre par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs au sein de notre cabinet.



PRÉSENTATION

LE CABINET

Le cabinet ACCIOR a été créé en 2015 par le rapprochement des cabinets CHARRIER BILLON, ACCESS AUDIT et Bernard MARTINEAU, puis en 2020, avec le rapprochement du cabinet A.R.C.



14 ASSOCIÉS

Sébastien CAILLAUD
Jean-Yves BILLON
Claire COURTIN
François CAILLAUD
Valérie ANDRÉ
Florent DAUXAIS
Raoul DAUGER
Jérôme BOUTOLLEAU
Anne HERMOUET
Benoît CHABIRAND
Christophe POULEN
Lilian RENAUD
Jean-Charles GOUPILLE
Jérémy VAIRÉ

La répartition des âges des associés de 33 à 57 ans permet d'assurer l'indépendance du cabinet de façon pérenne.

ACTIVITÉS ORIENTÉES VERS DES MISSIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE, notamment dans le domaine de l'audit et du conseil.

UNE ÉQUIPE DE PLUS DE 110 PERSONNES :

12 associés, experts-comptables et commissaires aux comptes, 2 experts-comptables associés et 100 collaborateurs dont 17 responsables de mission et une équipe de 17 collaboratrices dédiée au conseil en matière sociale et à l'établissement de bulletins de salaire.

UNE FORTE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE INFORMATIQUE

Le cabinet développe depuis de nombreuses années une approche d'audit basée sur l'utilisation d'outils informatiques dédiés (AUDITSOFT).

IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE RÉGIONALE ET PARISIENNE

Activités étendues à l'ensemble des départements de la région Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Bretagne et Région Parisienne.

Au travers des différentes missions réalisées, le cabinet a une bonne connaissance des activités locales et régionales en particulier auprès des moyennes organisations.



Notre activité de commissaires aux comptes s'exerce au travers des sociétés :

- **ACCIOR CONSULTANTS**
SARL au capital de 1 672 500 €
- **ACCIOR ARC**
SAS au capital de 40 000€
- **ACCIOR LA ROCHE SUR YON**
SAS au capital de 48 000 €

Les sociétés sont détenues directement et/ou indirectement à plus de 3/4 par 12 associés, signataires, tous inscrits en tant que commissaires aux comptes.

Le cabinet ACCIOR ne fait partie d'aucun réseau de professionnels exerçant des activités similaires ou complémentaires en matière de droit ou de conseils. En revanche, le cabinet est membre du groupement AUDECIA.

LE GROUPEMENT

DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE D'AUDECIA

AUDECIA est une association qui a pour organes de gouvernance un conseil d'administration composé de 15 membres, tous associés des entités du réseau, et un bureau de 4 membres.

Le président du conseil d'administration est Jean-Christophe PIERRES.

L'animation est assurée par un permanent et par des commissions spécialisées, notamment une commission audit. Celle-ci assure une veille technique, répond aux questions soulevées par le groupement et constitue un lieu d'échange.

Les associés du cabinet interviennent dans différents groupes de travail.

Plus généralement, l'association AUDECIA est dotée d'une structure d'animation chargée :

- de s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres,
- de vérifier l'absence de conflits d'intérêt,



DESCRIPTION DU GROUPEMENT D'AUDECIA

Notre cabinet ACCIOR est membre indépendant du groupement AUDECIA, association composée de 250 experts comptables et commissaires aux comptes, membres adhérents, répartis sur toute la France.

Ces entités sont inscrites à l'Ordre des experts-comptables et à la Compagnie des commissaires aux comptes. Elles sont toutes indépendantes et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des experts-comptables et des commissaires aux comptes.

Le groupement AUDECIA apporte aux cabinets toutes les réponses dans la gestion quotidienne de la comptabilité, l'audit, le social, le droit des sociétés, et le conseil en management et organisation.

www.audecia.com



GOVERNANCE DU CABINET

La gouvernance du cabinet ACCIOR & ASSOCIES est assurée par un président (1 associé).

La société ACCIOR & ASSOCIES détient l'ensemble des filiales du groupe ACCIOR, à savoir : ACCIOR LES SABLES D'OLONNE, ACCIOR LA ROCHE SUR YON, ACCIOR CONSULTANTS et ACCIOR A.R.C.

ENTITÉS JURIDIQUES	FORMES JURIDIQUES	ADRESSES	DÉTENTION DU CAPITAL	CAPITAL SOCIAL	GOVERNANCE
ACCIOR & ASSOCIÉS	SAS	39, rue Denis Papin 85118 Les Sables d'Olonne	N/A	5 102 600 €	Président : Sébastien CAILLAUD
ACCIOR LES SABLES D'OLONNE	SAS	39, rue Denis Papin 85118 Les Sables d'Olonne	98%	212 320 €	Président : Jean-Yves BILLON
ACCIOR LA ROCHE SUR YON	SAS	53 rue Benjamin Franklin 85000 La Roche-Sur-Yon	99%	48 000 €	Président : François CAILLAUD
ACCIOR Consultants	SARL	39, rue Denis Papin 85118 Les Sables d'Olonne	98%	1 672 500 €	Co-gérance : Sébastien CAILLAUD, Jean-Yves BILLON, Florent DAUXAIS, Benoît CHABIRAND, Claire COURTIN et Anne HERMOUET
ACCIOR A.R.C.	SAS	53 rue Benjamin Franklin 85000 La Roche-Sur-Yon	100%	40 000 €	Président Sébastien CAILLAUD

GESTION DES RISQUES

INDÉPENDANCE ET ÉTHIQUE

Une charte d'indépendance et déontologique a été mise en place au sein du cabinet. Elle prévoit de recueillir annuellement, de la part des associés comme de l'ensemble de l'équipe audit, une déclaration formelle d'indépendance écrite dans laquelle le personnel affirme respecter les règles d'indépendance.

La direction valide la rotation des signataires sur les Entités d'Intérêt Public (EIP).

Lors d'une intervention sur un nouveau dossier, renseignement est pris sur les mandats de commissaires aux comptes et d'experts-comptables, tant sur ce dossier que ses filiales, afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêt.

L'acceptation des missions est formalisée dans un document signé par les associés.

La direction générale du cabinet ACCIOR confirme que ces règles d'indépendance ont été mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes réalisées.



DÉMARCHE RSE

Le cabinet ACCIOR est conscient de son empreinte sociale, sociétale et environnementale, c'est pourquoi nous intégrons la RSE dans nos décisions stratégiques et nous cherchons à construire un équilibre économiquement viable avec l'aide des parties prenantes, notamment les collaboratrices et collaborateurs, les clients, les fournisseurs et les acteurs du territoire.

A ce titre, le cabinet ACCIOR a été labellisé :



ACCEPTATION ET MAINTIEN DE LA MISSION

Le cabinet ACCIOR met en œuvre des règles et des procédures associées pour l'acceptation et le maintien des mandats de commissariat aux comptes et pour les interventions conventionnelles, permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que préalablement à la décision d'acceptation ou de maintien d'un mandat, le cabinet s'assure :

- qu'il a pris en considération «l'intégrité» de l'entité contrôlée et qu'il n'a pas d'informations qui le conduiraient à douter de celle-ci,
- qu'il possède les ressources (internes ou externes) nécessaires et suffisantes pour réaliser la mission,
- qu'il respecte les règles déontologiques.

Lorsque des problèmes sont identifiés, le cabinet formalise dans le dossier les raisons pour lesquelles il a décidé d'accepter ou de poursuivre la mission.

L'associé responsable de la mission s'assure que les procédures relatives à l'acceptation et au maintien des missions ont été respectées sur le dossier concerné et que les décisions prises sont pertinentes et documentées.

La décision relative à l'acceptation et au maintien de la mission prend en compte les critères suivants :

- l'intégrité des actionnaires principaux, des dirigeants et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise,
- la compétence et la disponibilité de l'équipe d'audit,
- les règles déontologiques.

La décision d'acceptation de la mission est formalisée à travers un questionnaire établi ou supervisé par le responsable du dossier et obligatoirement visé par l'associé signataire.



CONTRÔLE QUALITÉ

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel.

Elle s'impose :

- d'une part, au travers des normes et des codes de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et d'expert-comptable,
- et d'autre part, par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers.

Le cabinet met en place des règles et des procédures associées destinées à obtenir l'assurance raisonnable que les règles et les procédures de son système qualité sont adaptées, fonctionnent efficacement et sont respectées. Elles prévoient un suivi permanent de leur application au sein du cabinet et une évaluation de leur efficacité en procédant à des contrôles périodiques d'un échantillon de dossiers finalisés. La supervision du système qualité est placée sous la responsabilité de la commission audit.

La supervision du système qualité est basée sur :

- le principe de l'autocontrôle de chaque intervenant sur son travail,
- la supervision hiérarchique des dossiers, l'associé signataire devant porter une appréciation sur la qualité du dossier et le respect des procédures édictées par le cabinet,

Le contrôle du système qualité doit permettre l'amélioration des procédures en place.

Le système interne d'assurance et de contrôle de qualité inclut des politiques et procédures dans les principaux domaines suivants :

Indépendance - Normes et méthodologie d'audit – Acceptation et maintien des missions – Planification et supervision des missions - Documentation des travaux – Confidentialité.

Les exigences de notre métier nous conduisent à recruter des collaborateurs jeunes et de qualité dans le cadre d'une relation qui s'inscrit dans la durée.

La direction générale du cabinet ACCIOR confirme avoir organisé un système interne de contrôle de qualité destiné à lui fournir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires et de qualité des rapports émis.

REVUE INDÉPENDANTE

La revue indépendante a pour objectif de garantir la qualité de notre intervention, tout au long des phases clés de la mission et avant l'émission des rapports. Elle permet de bénéficier d'un regard professionnel extérieur à la mission et ainsi d'ajuster notre intervention en cas de besoin.

La revue indépendante est effectuée sur les dossiers sélectionnés lors de la « revue annuelle qualité », d'une part en fonction de la notion de risque et d'autre part selon les décisions internes au cabinet.

La procédure de revue indépendante est mise en œuvre :

- sur les dossiers de sociétés faisant appel public à l'épargne (société mère cotée et principales filiales),
- sur les dossiers EIP (entités d'intérêt public),
- sur tout autre dossier sélectionné par le dirigeant du cabinet (à titre d'exemple, risques particuliers identifiés, entités de taille conséquente, spécificités sectorielles...).

La revue indépendante a pour objectifs :

- la vérification du respect formel des différentes phases de la mission d'audit,
- la vérification de la qualité de la supervision du signataire,
- la vérification de la pertinence de l'opinion d'audit proposée et de sa cohérence avec l'ensemble des éléments du dossier.

La revue indépendante est assurée par l'un des associés commissaire aux comptes du cabinet, indépendant de l'équipe d'audit, préalablement à la date d'émission du rapport exprimant l'opinion du ou des commissaire aux comptes signataires.



RESPECT DES OBLIGATIONS CONCERNANT LA NEP 9605

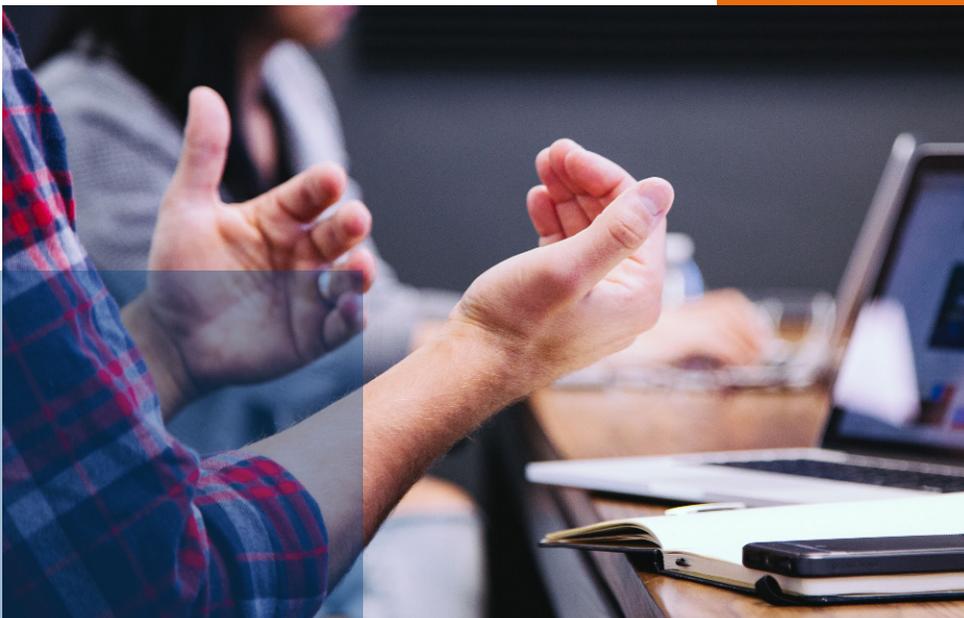
La procédure en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'applique à l'ensemble des collaborateurs et des associés du cabinet. Les responsables des procédures de contrôle interne TRACFIN au sein du cabinet ACCIOR sont chargés de la mise en place et du suivi des systèmes d'évaluation et de gestion des risques ainsi que des procédures correspondantes.

Les responsables s'assurent de la mise à jour régulière de la classification des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et du suivi de la formation des collaborateurs à la législation applicable à la lutte contre le

blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ils sont également chargés de diffuser au sein du cabinet les informations utiles émanant de TRACFIN et du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le cabinet ACCIOR a élaboré une classification des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme attachés aux mandats détenus, en fonction des caractéristiques des entités.



ACTIVITÉ

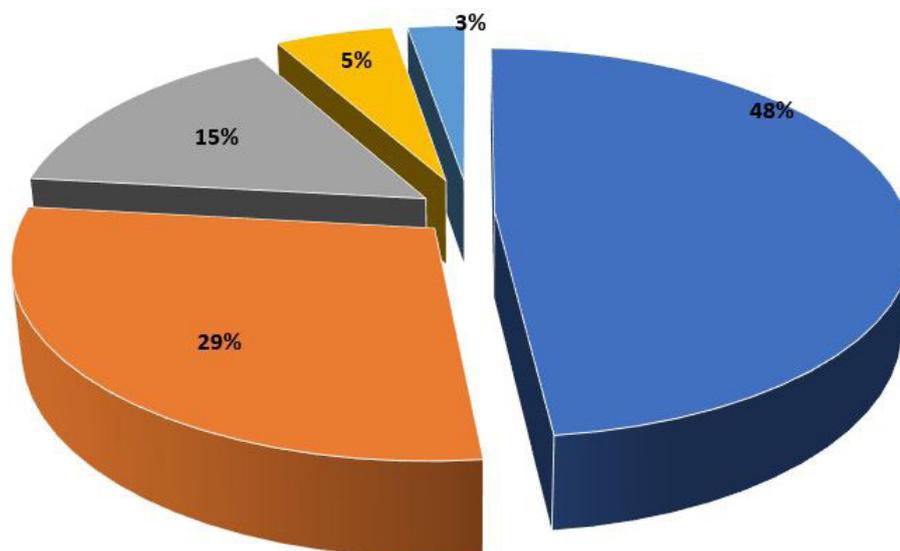
CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du cabinet ACCIOR, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, ressort à 11,7 M€ dont 3 M€ au titre des travaux de commissariat aux comptes.

L'activité d'audit légal représente 30 % du montant total des honoraires de notre cabinet, le solde correspondant aux travaux d'expertise comptable, de conseil et d'audit contractuel. Cette activité est réalisée au sein des sociétés ACCIOR LES SABLES D'OLONNE (filiale de la société ACCIOR CONSULTANTS) et ACCIOR LA ROCHE SUR YON.

RÉPARTITION DU CA PAR ACTIVITÉ

■ Comptabilité ■ Audit ■ Social ■ Conseil ■ Juridique



INFORMATIONS FINANCIERES ET PERTINENTES SUR LES ACTIVITES DU CABINET

Le niveau de rentabilité de notre structure est un élément déterminant de son indépendance. Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l'objet d'un examen spécifique permanent afin de s'assurer de cette indépendance au niveau économique.

LISTE DES ENTITES D'INTERET PUBLIC

Notre cabinet, à travers ACCIOR A.R.C., effectue des missions de contrôle légal dans des entités faisant appel public à l'épargne sur le marché réglementé, à savoir :

- BENETEAU SA
Les Embruns - 16 rue de la Mer
85803 SAINT GILLES CROIX DE VIE
Place de cotation :
Euronext Paris – Eurolist compartiment A.

- TIPIAK SA
1 Rue du Chêne Lassé
44806 SAINT HERBLAIN Cedex
Place de cotation :
Euronext Paris – Eurolist compartiment C.



RESSOURCES HUMAINES

L'ÉQUIPE

Notre équipe est composée de 110 professionnels répartis comme suit :

- 12 commissaires aux comptes et experts-comptables
- 2 experts-comptables
- 17 responsables de mission
- 69 collaborateurs
- 10 administratifs

Notre équipe audit est composée de 31 professionnels répartis comme suit :

- 12 commissaires aux comptes
- 9 responsables de mission
- 10 collaborateurs

LES ASSOCIÉS

Notre cabinet comporte 14 associés dont 10 ayant le statut social de travailleurs non-salariés.

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de l'atteinte des objectifs collectifs.

LA FORMATION CONTINUE

Notre cabinet établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés, aux collaborateurs et au personnel administratif. La direction s'assure que les actions, en matière de formation, sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, CEECCARA, CRCC, IFEC, etc.).

Certaines d'entre elles sont effectuées au travers du groupement AUDECIA.

Sur la base de ces éléments, la direction générale atteste que les associés ont respecté les obligations de formation prévues par les textes.

Les Sables d'Olonne et La Roche Sur Yon, le 31 décembre 2023

Sébastien CAILLAUD

Jean-Yves BILLON

Florent DAUXAIS

Claire COURTIN

Valérie ANDRÉ

François CAILLAUD

Raoul DAUGER

Jérôme BOUTOLLEAU

Anne HERMOUET

Benoît CHABIRAND

Christophe POULEN

Lilian RENAUD

Jean-Charles GOUPILLE

Jérémie VAIRÉ



ACCIO**R**
EXPERTISE COMPTABLE • AUDIT • CONSEIL